



Interligue Laser – Manche EST

Grade : 4
23 et 24 Février 2019

SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le règlement national du classement national des coureurs AFL/FFV et le règlement des championnats régionaux AFL

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **LASER Standard, Radial et 4.7**
- 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Sport Nautique et Plaisance du Havre au plus tard le 11 Février 2019, ou bien s'inscrire et payer en ligne sur le site du club <http://www.snph.org/>
(Au-delà du 11 Février le montant sera majoré de 15€)
- 2.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence de ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Une autorisation parentale pour les concurrents mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2019
 - le timbre de membre de la classe Laser 2019
- 2.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

3. DROITS A PAYER

Les droits d'inscriptions requis sont de 35.00€ par bateau.
Pour chaque inscription arrivant après le 11 Février 2019, ces droits seront majorés de 15.00€ par bateau – soit un droit à payer de 50.00€ par bateau.

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 23 Février 2019 de 9h00 à 12h00
- 4.2 Contrôles :
Justificatif d'adhésion AFL 2019
- 4.3 Briefing entraîneurs :
Samedi 23 Février à 12h00 au Club House du SNPH
- 4.4 Jours de Course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 23 Février 2019	14h30	Laser Standard, Radial et 4.7
Dimanche 24 Février 2019	10h00	Laser Standard, Radial et 4.7

Dimanche 24 : Dernier signal d'avertissement à 15h00

5. JAUGE

Les bateaux devront respecter les règles de la classe Laser ILCA

6. MATERIEL DE SECURITE

Conformément au règlement en vigueur sur la zone de course, chaque bateau devra être muni d'un bout de remorquage flottant, de 10m, à poste.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House du SNPH à partir du vendredi 22 Février.

8. PARCOURS

- 8.1 Le parcours à effectuer sera de type : Trapèze
- 8.2 La zone de course se situera dans la Baie du Havre

9. SYSTEME DE PENALITE

Un arbitrage semi-direct sera mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC.

10. CLASSEMENT

- 10.1 Deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.
- 10.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 10.3 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des lots seront distribués aux 1er de chaque série (Standard, Radial et 4.7)

13. DECHARGES DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Sport Nautique et Plaisance du Havre
Quai Eric Tabarly
76600 LE HAVRE
<http://www.snph.org>
snph@snph.org
02 35 21 01 41

Président du Comité de course : Antoine MERCIER
Président du jury : François CATHERINE



LE PLAN D'EAU

